



## Projet Territorial de Développement Durable

---

### Agenda 21

de la commune de Lannilis



20 juin 2012



### **Le contexte local :**

*Lannilis est une commune littorale en expansion, chef lieu de canton offrant de nombreux services, dynamique en termes d'emploi (0,92 emplois/actif), de démographie (+ 1,4 % habitants/an depuis 10 ans)... Elle comporte plusieurs particularités qui influent sur son développement : la proximité de Brest (25 minutes en voiture), la position de carrefour dans les abers, la présence de sièges sociaux de 3 entreprises leaders de leur secteur, la présence des 2 abers ostréicoles, mais pas de littoral « avec plages », une agriculture très présente.*

*Elle se trouve aujourd'hui à un moment charnière de son développement, passant d'une taille « de bourg » à celle « d'une ville »... mais dans un espace très contraint du fait des deux abers qui la ceinturent. De l'avis de tous, l'équilibre entre toutes les activités et les usages du territoire est satisfaisant, et il faut le maintenir.*

*La commune a donc un rôle important à jouer dans la définition de sa propre stratégie de développement, en tenant compte, bien sûr, du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest, du Programme Local de l'Habitat, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des autres documents cadres des entités dont elle fait partie.*

### **La démarche A 21 et sa motivation :**

*Pour mieux maîtriser ce développement et mesurer sur le long terme les conséquences de ses choix, la commune a élaboré un Plan Local d'Urbanisme (qui définit sa configuration pour les 20 prochaines années) et a décidé de s'engager également dans un Projet Territorial de Développement Durable (ou Agenda 21). Par ce choix, elle désire aussi manifester sa volonté de s'inscrire dans la démarche initiée au niveau international pour concilier le développement et les enjeux futurs clairement exprimés au travers des cinq finalités du cadre de référence national (Lutte contre le changement climatique et l'effet de serre ; Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources ; Epanouissement de tous les êtres humains ; Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ; Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).*

*Le pilotage de la démarche a été prévu à deux niveaux : un « comité technique » a été créé, se réunissant chaque semaine et composé du Maire, de l'Adjointe à l'urbanisme, à l'environnement et au cadre de vie, du Directeur Général des Services et du Chargé de mission Agenda 21 recruté spécialement pour l'élaboration de ce projet. Un « Groupe de pilotage » plus étendu, se réunissant tous les un ou deux mois suivant les étapes, a également été créé. Il est constitué des six responsables de services municipaux, de onze élus, de deux membres du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) et du chargé de mission Agenda 21. Le CPIE a été sollicité en raison de son expertise environnementale et méthodologique. Il a également été chargé d'animer les réunions publiques organisées aux différentes étapes de la démarche.*

*Le diagnostic du territoire a été réalisé sur six mois, en concertation avec les acteurs socio-économiques de la commune (services communaux, associations, collectivités, CCI, agences de développement...), et des habitants. Plus de 75 personnes ont été interviewées à cette occasion. Le pré-diagnostic a été partagé par thèmes lors de quatre soirées « café débats » qui ont permis de le compléter, puis publié (il est téléchargeable sur le site internet municipal). La population, les acteurs associatifs, institutionnels et économiques ainsi que les services ont de nouveau été sollicités pour proposer des actions concrètes en fonction d'axes stratégiques et d'objectifs définis par le groupe de pilotage. Ils ont aussi participé à la rédaction des fiches-actions au sein des « groupes enjeux » créés pour cela.*

### **Les objectifs retenus et le plan d'action :**

*Cinq grands enjeux sont apparus pour la commune de manière récurrente à l'issue de ce diagnostic. Ils étaient très largement partagés, par l'ensemble des acteurs du territoire et sont devenus les axes stratégiques du plan d'action :*

- 1- Bien maîtriser le développement démographique : Qualité/cadre de vie, cohésion, solidarité, taille des services... ;*
- 2- Maintenir l'équilibre du territoire et la diversité de ses activités ;*

- 3- Déplacements, carrefour... conforter le rayonnement de Lannilis sur le territoire et la bonne articulation avec son bassin de vie ;
- 4- Maitriser l'impact écologique de la commune ;
- 5- Participer à l'économie sociale et solidaire.

Chacun de ces Axes stratégiques est composé de 4 ou 5 objectifs, qui comportent eux-mêmes de une à dix actions concrètes.

La stratégie du Projet Territorial de Développement durable lannilisien comporte donc au total 88 actions répondant à 22 objectifs correspondant aux 5 axes stratégiques issus du diagnostic du territoire.

#### **La mise en œuvre et les réflexions sur l'évolution du projet :**

La mise en œuvre du projet territorial de développement durable sera réalisée par les services et les élus communaux. Cependant, une large part est réservée aux acteurs sociaux-économiques du territoire, avec des rencontres annuelles instituées entre eux et la mairie par secteur de la vie communale, et la création d'un statut de « partenaire développement durable de la ville de Lannilis » pour ceux qui désirent s'engager dans une démarche semblable. Tous les ans, le Groupe de Pilotage devenu Comité de Suivi se réunit pour faire le point sur l'avancée des actions et les projets d'actions. Des échanges sur l'avancée et les orientations du Projet Territorial de Développement Durable sont prévus chaque année avec la population et les partenaires de la commune. L'institutionnalisation des réunions de quartiers maintiendra également le lien entre population et élus pour une gouvernance locale plus participative.

Toutes les actions sont donc susceptibles d'évolutions en fonction de l'évaluation de leur impact, faisabilité, performance... Elles doivent être considérées comme des outils, pas des documents prescriptifs.

De même, les budgets mentionnés sont des estimations, indicatives, et sont également susceptibles de varier. Certaines actions, notamment quand la mairie a un rôle de communication ou d'animation, ne peuvent pas être budgétées.

Enfin, certains indicateurs ou certaines cibles n'ont pas encore été notés : ils seront déterminés en cours d'année par les référents de l'action, ou après une année de mise en œuvre, pour que rien ne soit décidé a-priori, sans le recul nécessaire à la fixation d'objectifs chiffrés.

#### **Quelques unes des actions contenues dans le Projet Territorial de Développement Durable :**

Cet Agenda 21 municipal est un Projet de Territoire complet et non un document uniquement interne à la Mairie. Il comporte donc trois niveaux d'actions différents et complémentaires, qui sont significatifs de l'importance du rôle moteur d'une collectivité pour son territoire.

Le premier niveau d'action est interne à la collectivité, touchant son organisation et ses pratiques. On y retrouve donc des actions telles que la collecte sélective des déchets dans les bureaux et dans tous les locaux de la mairie pour permettre le recyclage, l'optimisation énergétique des bâtiments municipaux, ou encore l'insertion dans les marchés publics de clauses sociales et environnementales. Cet « Agenda 21 interne » comporte pour l'instant une quinzaine d'actions, reposant sur le diagnostic interne effectué.

Le second niveau d'actions est ce qu'on pourrait nommer un « Agenda 21 de la collectivité » ; rassemblant des actions portées directement par la mairie, entrant dans ses compétences propres. On y retrouve une trentaine d'actions, parmi lesquelles l'aménagement d'espaces de convivialité, de la vallée verte, la réalisation d'un pôle social, le développement d'une politique d'accueil des nouveaux arrivants, ou le renforcement de l'action éducative du service jeunesse.

Le troisième niveau d'actions est celui d'une collectivité active sur tout son territoire, en lien avec de nombreux partenaires... c'est un « Agenda 21 du territoire », dans lequel la commune est partenaire et acteur. On y retrouve un peu plus de trente actions en direction des entreprises, des associations, ou de projets portés avec la CCPA : création d'une Zone d'Activité labellisée Qualiparc, soutien de manifestations inter associatives, création d'une épicerie sociale, encouragement à la construction d'un habitat écologique

# Actions municipales

<b>1</b>	<b>Bien maîtriser le développement démographique: Qualité/cadre de vie, cohésion, solidarité, taille des services...</b>
1A	Développer un habitat accessible à tous (construire différemment, coût du foncier...) tout en maintenant un environnement de qualité (cadre de vie) sur la commune.
1A01	Assurer les conditions d'un vrai logement social sur la commune (y compris d'urgence).
1A02	Favoriser l'installation et le maintien des personnes sur la commune par l'habitat partagé
1A03	Favoriser l'installation des jeunes sur la commune
1A04	Favoriser l'amélioration thermique des bâtiments existants
1A05	Aménager des espaces de convivialité (jardins partagés/familiaux, espaces de jeux, ...)
1A06	Réaliser le projet de « Vallée Verte »
1A07	Favoriser l'implantation d'espaces arborés lors des réaménagements des espaces publics communaux et à l'implantation de nouveaux lotissements
1A08	Poursuivre l'effort commencé pour l'accessibilité des lieux publics
1A09	Poursuivre vers une réglementation plus « durable » de l'affichage
1A10	Communiquer davantage sur certains gestes de civisme à respecter sur la commune
1B	Anticiper les changements de population et prévoir des services dimensionnés pour une population de 6200 habitants et son bassin de vie
1B01	Poursuivre la réalisation d'un « pôle social »
1B02	Créer une maison de santé ( <b>long terme</b> )
1B03	Protéger et mettre en service le forage d'eau de Lanveur
1B04	Adapter les horaires d'ouverture de la mairie à l'ensemble de la population.
1B05	Remédier au manque actuel de certains équipements
1B06	Pérenniser les consultations de la population et faire fonctionner une démocratie locale participative.
1B07	Sensibiliser la jeunesse à une conduite citoyenne.
1B08	Mettre en place une politique d'accueil des nouveaux habitants
1B09	Favoriser le lien intergénérationnel sur la commune.
1C	Accompagner le tissu associatif et favoriser la diversité des pratiques culturelles et sportives
1C01	Rendre accessible pour tous la culture et les activités de loisirs
1C02	Mieux valoriser et communiquer sur le thème annuel d'animation de la commune.
1C03	Promouvoir la culture bretonne
1C04	Soutenir et développer les manifestations inter associatives
1C05	Favoriser les formations pour les dirigeants d'associations et leur assurer un soutien technique
1C06	Valoriser et amplifier les pratiques de Développement Durable et de mutualisations des associations
1C07	Favoriser l'accès des jeunes aux activités associatives

1D	Favoriser l'accès aux loisirs pour tous en maintenant et renforçant une qualité éducative dans les services existants
1D01	Maintenir et développer les liens entre acteurs de la petite enfance
1D02	Promouvoir des partenariats avec les écoles
1D03	Renforcer l'action éducative du service jeunesse (10-17 ans)
1D04	Faire de la Bibliothèque un vecteur de diffusion de la culture pour tous

<b>2</b>	<b>Maintenir l'équilibre du territoire et la diversité de ses activités</b>
2A	Préserver la qualité du littoral et du patrimoine
2A01	Préserver la qualité et entretenir la partie terrestre du littoral
2A02	Préserver la qualité et entretenir la partie maritime du littoral
2A03	Impliquer les différents acteurs de la commune dans le tourisme local pour mettre en valeur le patrimoine immatériel local .
2A04	Maintenir et réhabiliter les talus et le bocage local
2B	Utiliser l'espace communal de façon harmonieuse
2B01	Réaliser un PLU et PADD garantissant un développement communal durable
2B02	Favoriser une création suffisante de logements pour tous les habitants
2B03	Maîtriser le développement économique
2B04	Développer une politique de réserve foncière communale
2C	Organiser le maillage du territoire par les déplacements doux
2C01	Favoriser et sécuriser les déplacements à pied et à vélo dans la zone urbaine et péri-urbaine
2C02	Travailler en partenariat avec les entreprises lannilisiennes pour favoriser les moyens de déplacements doux pour le personnel
2D	Favoriser le maintien et le développement de l'activité économique locale ainsi que la bonne entente entre tous ses acteurs
2D01	Créer du lien entre les acteurs économiques du territoire
2D02	Sensibiliser les entreprises lannilisiennes au développement durable
2D03	Former et qualifier les acteurs de la commune pour favoriser la participation aux instances de concertation
2E	Favoriser une agriculture durable et diverse...
2E01	Préserver les terres agricoles en limitant les emprises pour construction et en densifiant l'existant
2E02	Renforcer le lien de la population avec les agriculteurs pour une meilleure information/compréhension réciproque

<b>3</b>	<b>Déplacements, carrefour... Conforter le rayonnement de Lannilis sur le territoire et la bonne articulation avec son bassin de vie.</b>
3A	Déplacements vers l'extérieur : Favoriser les modes de déplacements collectifs et doux selon le « Plan Global des Déplacements » communal
3A01	Travailler à l'amélioration de l'attractivité de l'offre des transports en commun
3A02	Réaliser une aire multimodale sur la commune.
3A03	Assurer la sécurité et la cohérence des déplacements doux
3B	<b>Conforter le rayonnement économique de la commune</b>
3B01	Avec l'Office du Tourisme, favoriser le développement du tourisme vert
3B02	Maintenir les services publics de proximité et les commerces variés au centre ville
3B03	Réaliser une Zone d'Activités entrant dans la démarche Bretagne Qualiparc.
3B04	Valoriser l'existence de savoirs faire et de commerces qui véhiculent une image positive de la commune.
3C	<b>Conforter le rayonnement culturel de la commune</b>
3C01	Aménager un « cœur de ville » durable, adapté aux besoins actuels et futurs
3C02	Organiser/favoriser une vraie programmation culturelle sur la commune
3C03	Favoriser la culture par l'organisation de festivals et animations avec d'autres communes
3C04	Mettre en valeur un circuit d'interprétation du patrimoine historique et l'image fédératrice des abers
3D	<b>Développer les relations avec les autres acteurs du territoire</b>
3D01	Animer un réseau de partenaires sur la commune et assurer une mobilisation des acteurs

<b>4</b>	<b>Maitriser l'impact écologique de la commune</b>
4A	Développer une dynamique de respect de l'environnement dans les projets d'aménagement
4A01	Encourager la construction d'un habitat écologique
4A02	Poursuivre la révision de l'éclairage public
4A03	Poursuivre et généraliser l'optimisation énergétique des bâtiments communaux
4A04	Favoriser les énergies renouvelables
4A05	Préserver et valoriser le patrimoine végétal, en particulier par la "Vallée Verte"
4A06	Sensibiliser la population et les acteurs du territoire au développement durable
4B	<b>Agir pour le maintien de la qualité de l'eau</b>
4B01	Viser l'excellence en matière d'eau et d'assainissement
4B02	Sensibiliser les acteurs de la commune à la consommation d'eau du robinet
4B03	Améliorer l'arrosage municipal
4B04	Réduire l'impact de la gestion des espaces verts communaux sur la qualité de l'eau

4C	<b>Réduire et mieux gérer les déchets</b>
4C01	Favoriser la réduction des volumes de déchets
4C02	Améliorer le tri et la gestion des déchets
4C03	Envisager, avec la CCPA, la création d'une « ressourcerie »
4D	<b>Développer une exemplarité / innovation des services</b>
4D01	Poursuivre le développement d'une flotte de véhicules municipaux moins polluants
4D02	Favoriser l'éducation à l'environnement dans les écoles
4D03	Economiser l'eau potable dans les bâtiments communaux.
4D04	Continuer à faire progresser les pratiques quotidiennes des services

<b>5</b>	<b>Participer à l'économie sociale et solidaire...</b>
5A	<b>Des achats communaux responsables</b>
5A01	Etre exemplaire dans les achats réalisés par la commune.
5A02	Déterminer, puis introduire des critères de Développement Durable dans les marchés publics
5A03	Poursuivre le recours à des entreprises d'insertion pour certains services
5B	<b>Intégrer au quotidien le personnel communal dans la démarche Agenda 21</b>
5B01	Assurer une communication interne efficace
5C	<b>Promouvoir l'économie sociale et solidaire</b>
5C01	Travailler avec l'Office du Tourisme et la CCPA à la labellisation « Tourisme et Handicap » de sites communaux
5C02	Créer une épicerie sociale et solidaire
5C03	Engager des actions communales en faveur du commerce équitable et de la solidarité internationale
5C04	Développer des partenariats avec la commune liée avec Lannilis
5C05	Inciter/encourager les entreprises locales à employer des personnes en insertion
5D	<b>Accompagner le tissu associatif vers l'économie Sociale et Solidaire</b>
5D01	Trouver des partenariats solidaires entre associations
5D02	Mettre en place un programme régulier d'animation sur le développement durable (visites, conférences...)
5D03	Inciter les associations à pratiquer l'économie sociale et solidaire
5E	<b>Maintenir des services de proximité et promouvoir l'achat local</b>
5E01	Développer les services proposés à la population, notamment âgée
5E02	Sensibiliser la population à acheter des productions locales et de saison